Clos du Dauphin - Réunion d'habitants (visio conférence) du 04/05/2022 - Compte-rendu

Thème : Mobilité locale – Opportunité de mise en zone bleue du Clos du Dauphin – dialogue avec les habitants

Intervenants :
M. Olivier Maingain, Bourgmestre, M. Philippe Jaquemyns, Echevin de la Gestion de l'espace public et M. Gregory Matgen, Echevin de la mobilité ;
M. Denys, Mme Tonon du service Mobilité et Mr Dumont du service gestion de l'espace public ;

Assistance : 15 participants

Début de la réunion à 19h00.

Mot d'introduction

Suite à la mise en zone bleue du reste du quartier des Constellations le 11/02/2021 – à l'exception du clos du Dauphin – de nouvelles plaintes nous sont parvenues concernant la difficulté de se garer pour les habitants et concernant le report de stationnement au sein du clos.

Une nouvelle enquête a donc été menée entre le 17/01 et le 31/01/2022 auprès des habitants du clos sur l'opportunité de mise en zone bleue. Au vu des résultats partagés, nous souhaitons récolter votre avis sur le stationnement dans le clos. Pour rappel, lors de cette seconde enquête, la commune a reçu 5 réponses favorables à la zone bleue et 4 réponses négatives. Pour rappel, lors de la première enquête menée en 2021 les résultats étaient de 3 réponses favorables contre 1 favorable.

Un problème d'étroitesse de voirie à l'entrée du clos a également été identifié. C'est pourquoi les habitants se garent généralement à cheval sur le trottoir, ce qui n'est pas réglementaire.

Il est proposé de supprimer le stationnement uniquement d'un côté et de mettre le clos en zone bleue afin de désengorger celui-ci des véhicules ventouses.

Réactions des riverains

- Le stationnement est difficile actuellement en raison des voitures externes qui viennent s'y garer. Cela crée un problème de passage étroit. Les camions poubelles et le SIAMU ne peuvent plus passer, voire les habitants eux-mêmes.

  ⇨ Considérant la mise en zone bleue du reste du quartier des Constellations et la réglementation dans les communes voisines, Evere et Schaerbeek, la gratuité attire des véhicules ventouses.

  ⇨ D'un point de vue technique, le SIAMU a besoin de 4 m de passage. Si on laisse le stationnement des deux côtés (2m de chaque côté) sachant que l'espace de façade à façade est de 8,40 m, cela laisse un trottoir de 20 cm de chaque côté. Ceci n'est pas envisageable.

  C'est pourquoi il est préconisé de fixer le stationnement d'un côté (où il y a le moins de garages) et de mettre en zone bleue pour gagner davantage de places.

- Avant la verbalisation des habitants qui se garent à cheval sur le trottoir, il n'y avait aucun problème. Depuis cette verbalisation, plus personne ne le fait mais cela crée un problème d'étroitesse. Dans les faits, aucun piéton n'emprunte le trottoir car il s'agit d'une impasse.

  ⇨ Les gardiens de la paix ont, depuis lors, reçu l'instruction de ne plus verbaliser dans le clos du Dauphin en raison du profil de la voirie. Cependant, la commune n'a pas de pouvoir sur la verbalisation par la police.

  ⇨ Si le clos passait en zone de rencontre afin que les piétons puissent circuler au milieu de la voirie, tout devrait être mis à niveau et on perdrait davantage de stationnement car

celui-ci doit être délimité par du marquage au sol (en-dehors des emplacements définis, le stationnement y est interdit). Des normes régionales strictes sont à respecter pour la mise en œuvre de cet aménagement.

⇨ Il est rappelé que si le stationnement est autorisé des deux côtés et que le SIAMU est gêné lors d'une intervention, d'une part, la commune pourrait être tenue pour responsable et d'autre part, le SIAMU n'hésitera pas à emboutir des véhicules dans le passage selon l'urgence de la situation.

- Un voisin possédant une entreprise et des camionnettes profite de la gratuité dans le clos et y gare ses véhicules.

  ⇨ Normalement le clos est limité aux véhicules de moins d' 1,5 tonne. Néanmoins, seule la police peut verbaliser cette infraction.

- Une courte majorité était favorable à la zone bleue. Cela aiderait les habitants ne possédant pas de garage. Cela pourrait désengorger le clos et régler le problème de goulot à l'entrée. Cependant, la suppression du stationnement d'un côté n'est pas souhaitée.

- Une partie des habitants reste formellement opposée au changement de règlementation. Un habitant souligne le nombre trop élevé d'enquêtes en peu de temps et souhaite faire signer une pétition contre la zone bleue.

  ⇨ Le Bourgmestre propose d'attendre l'envoi de la pétition afin que le Collège en tienne compte avant de trancher.

- Il est également signalé que les habitants du clos Sirius viennent également dans le clos du Dauphin et qu'un emplacement PMR dans le clos Sirius n'est plus utilisé. Il est demandé au service GEP (gestion de l'espace public) de vérifier si son maintien s'avère encore nécessaire.

Conclusion :

Même si la commune constate sur la base de la dernière enquête menée qu'il y a une partie des riverains favorables à la zone bleue (5 ménages), 4 ménages y sont opposés et 7 ne se sont pas prononcés. Il est donc proposé d'attendre la communication de la pétition contre ou pour la mise en zone bleue avant de trancher. Le cas échéant, une nouvelle réunion sera organisée.

Fin de la réunion à 20h00.